Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT LOUIS C/LA RIVIERE	N° de Convention : 33448
Article 1:	TV de Convention : 35 Tio
La Présente convention détermine les conditions de prêt et l' circulaires relatives au " financement de matériel pédagogiques sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordina	
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de la met à disposition de l'élève : DORO PIERRE Né(e) le : 0 domicilié : Appt 7 Résidence les Oliviers 106 Chemin des P Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :TMP 653 immatriculé sous le	07-06-2003 runiers Bois d'olives 97410 SAINT PIERRE
Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférents	s à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2018, et est	révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent sur d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel simila	r l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état aire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractant le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afférent	<u>.</u>
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représenta	ants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
	domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de t de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 04-09-2014	Livré le:
Pour le Rectorat:	NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1/1